



Campagne de mécénat
« Une chambre à votre
nom »

Un projet d'avenir pour la Fondation Hellénique !



La Fondation Hellénique de la Cité Internationale Universitaire de Paris lance un ambitieux projet de rénovation de ses chambres.

La campagne « **Une chambre à votre nom** » offre la possibilité de donner le nom de votre choix à l'une des 80 chambres rénovées de la maison en contrepartie d'une donation de 2 500€.

Cette campagne a pour objectif de réunir avant le 30 Juin 2018 la somme de 200 000 € nécessaire pour finaliser le projet de rénovation.

UNE CHAMBRE A VOTRE NOM : POURQUOI?

- Participer au projet de restauration de la Fondation
- Contribuer à la pérennisation et à la consolidation des missions de la Fondation Hellénique, de l'accueil de jeunes étudiants et chercheurs inscrits aux prestigieuses universités parisiennes.
- S'inscrire dans une longue tradition de mécénat de la Fondation qui a été construite dans les années 1930 grâce à la contribution de centaines de grands et petits donateurs.
- Faire partie des donateurs de la Grèce, de la Diaspora et des Philhellènes qui ont soutenu la Fondation depuis ses débuts.

Votre contribution est aujourd'hui plus nécessaire que jamais !

EN CONTREPARTIE DE VOTRE DONATION

- Votre nom sera présenté sur une plaque commémorative posée dans le hall de la Fondation.
- Votre nom sera inscrit sur la porte de la chambre parrainée.
- Vous serez invité aux réceptions annuelles des mécènes de la Fondation Hellénique.

Projet de rénovation des chambres, atelier CMYT Cristiana Mazzoni, Yannis Tsiomis, architectes DPLG



LA FONDATION HELLÉNIQUE EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DROIT FRANÇAIS)

Si vous résidez en France, votre participation à l'opération « une chambre à votre nom » vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale.

Vous pouvez **déduire 66% du montant de votre don** de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Si vous êtes assujetti à l'**ISF**, vous pourrez **déduire 75% du montant de votre don** de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 50 000 € par an).

Si vous résidez à l'étranger vous pouvez éventuellement bénéficier des déductions fiscales en vigueur dans votre pays de résidence, en fonction des dispositions réglementaires nationales.

FONDATION HELLÉNIQUE
47 B Bd JOURDAN 75014 PARIS
01 58 10 21 00

www.fondation-hellenique.fr
fondation.hellenique.adm@wanadoo.fr